

VILLE DE MARNAY
CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu du Conseil Municipal du 20 février 2017

Sous la présidence de M. Vincent BALLOT

Conseillers présents : Vincent BALLOT, Judith BUGNET, Jean-Louis FASSET, Bernard GIRARD, Bernadette MADIOT, Catherine MARIN-GUITON, Yves MOUCHOT, Michaël RIETMANN, Jérémy RONDOT, Bénédicte THIELLEY, Pierre ZANGIACOMI.

Pouvoir : Laurence BOUCHASSON pour Judith BUGNET

Absents : Alexandra FERREIRA, Bernard MORCHE, Mélanie MORLAND

Secrétaire de séance : Bénédicte THIELLEY

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 09 janvier 2017 ;
- Convention 2017 avec les chantiers départementaux ;
- Personnel communal : coût horaire des employés communaux pour 2017 ; participation financière de la collectivité à la protection complémentaire des agents ; actualisation du tableau des effectifs suite à la mise en œuvre du PPCR du 01/01/2017 ;
- Projet de plan de prévention des risques d'inondation de la moyenne vallée de l'Ognon ;
- BOIS : devis travaux - programmation 2017 ;
- Contrat de maintenance pour l'éclairage public et le marquage au sol ;
- Ecole départementale de musique : convention de développement musical ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour mission d'études assainissement : avenant n°1 (Verdi) ;
- Convention avec les communes de Chenevrey et de Brussey pour la fourniture en eau et le raccordement à la station d'épuration, fixation des tarifs de vente d'eau et d'assainissement ;
- Budget eau et assainissement : annulation de créances non recouvrées ;
- Rapports 2016 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement ;
- Transfert équipement communs du *lotissement Jardin des Tilleul* à la commune ;
- Travaux d'accessibilité des bâtiments publics : DETR 2016 actualisation ;
- Travaux d'interconnexion route de Chenevrey : travaux supplémentaires ;
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h05.

Modification de l'ordre du jour : Monsieur le Maire demande de supprimer à l'ordre du jour la participation financière de la collectivité à la protection complémentaire des

agents et les travaux d'interconnexion route de Chenevrey n'ayant pas tous les éléments pour traiter ces deux questions.

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour la convention annuelle avec la SAUR pour la prestation d'exploitation de la station d'épuration et la lettre de démission de Laurence BOUCHASSON, démission acceptée par la Préfète, délibération à prendre pour fixer le nombre d'adjoints.

Approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte rendu de la séance du 9 janvier 2017. Aucune remarque n'est émise.

Approuvé à l'unanimité

I- Convention 2017 avec les chantiers départementaux

Tous les ans, depuis 10 ans, une convention avec les chantiers départementaux est signée. En 2015, 4 820 euros ont été dépensés dont 3 200 euros pour l'abattage de gros arbres rue de la gare et de peupliers au Paquey.

En 2016, 1 120 euros ont été déboursés.

La convention est proposée selon un tarif de 400 euros pour les travaux divers et 470 euros pour la tonte.

Il faudra rajouter l'abattage des arbres vers la MARPA pour un montant d'environ 600 euros.

Approuvé à l'unanimité

II- Personnel communal

- **Coût horaire des employés communaux pour 2017** : il s'agit du coût horaire de la mise à disposition des employés communaux pour l'année 2017

Service assainissement 19.05 euros HT

Service voiries, espaces verts 14.03 euros HT

Service bâtiment 20.73 euros HT

Service eau 24.99 euros HT

Service administratif 20.51 euros HT

Certains conseillers demandent qu'un forfait pour le déneigement de la zone d'activité des plantes et les autres zones artisanales soit estimé en vue de la refacturation à la communauté de commune du Val Marnaysien.

Approuvé à l'unanimité

- **Actualisation du tableau des effectifs suite à la mise en œuvre du PPCR au 01/01/2017**

Le nouveau Parcours Professionnel des Carrières et des Rémunérations des fonctionnaires prévoit la refonte des grilles indiciaires, la réorganisation des carrières pour tous les cadres d'emplois et la création d'une cadence unique d'avancement d'échelon.

Il s'agit de la Nouvelle grille tarifaire pour les employés territoriaux.

Il est donc nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité :

Emploi (définir le poste)	Cadres d'emplois et grades : ancienne dénomination jusqu'au 31/12/16	Cadres d'emplois et grades : nouvelle dénomination au 01/01/17	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
Cadre d'emplois des Rédacteurs			
- secrétaire de mairie (responsable du service administratif)	- Rédacteur	- Rédacteur	1 poste à 35h
Cadre d'emplois des adjoints administratifs			
- gestionnaire comptable, urbanisme, état civil, élection	- adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	- adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 35h Echelle C2
- agent d'accueil	- adjoint administratif 1 ^{ère} classe	- adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 28h Echelle C2
Cadre d'emplois des agents de maîtrise			
responsable du service technique	- Agent de maîtrise	- Agent de maîtrise	1 poste à 20h
Cadre d'emplois des adjoints techniques			
- agent technique en charge de la gestion de la STEP et réseaux eau, AST	- adjoint technique 2 ^{ème} classe	- adjoint technique territorial	1 poste à 35h Echelle C1
- agent technique en charge de l'entretien des bâtiments communaux	- adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	- adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 35h Echelle C2
-agent en charge de l'entretien de locaux	- adjoint technique 1 ^{ère} classe	- adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 35h Echelle C2
Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine			
-agent en charge de la bibliothèque	- adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	- adjoint territorial du patrimoine	1 poste à 10h Echelle C1

Approuvé à l'unanimité

III – Projet de plan de prévention des risques d'inondation de la moyenne vallée de l'Ognon (PPRI)

Le maire propose d'approuver le projet de PPRI présenté en séance mais aussi de l'amender pour augmenter ou créer certaines zones bleues (zone d'aléas faible) notamment autour des vestiaires du club de football et des terrains de tennis, au lieu-dit « la phiole » près du camping et autour du moulin, pour les motifs suivants:

- en ce qui concerne les vestiaires du foot, permettre une surface plus importante pour améliorer l'accessibilité PMR des bâtiments
- pour la zone « la phiole », reconnaître les bâtiments existants d'accueil de la base de loisir, comme c'est le cas pour les sanitaires de cette base.
- permettre l'accessibilité PMR au bâtiment du moulin.

Au regard de ces éléments, le risque pour les biens et les personnes paraît surestimé.

Nouveaux zonages :

- zone bleue qui correspond à la zone d'autorisation de nouvelles constructions
- zone rouge qui correspond à la zone d'interdiction de nouvelles constructions.

Les doléances des conseillers municipaux seront exposées au commissaire enquêteur.

Approuvé à l'unanimité

IV – BOIS : devis travaux – programmation 2017

M. le Maire présente le devis de l'ONF pour des travaux de broyage sur les parcelles 13 et 14 au bois des prêtres.

Le montant des travaux s'élève à 900.13 € TTC.

Approuvé à l'unanimité

V- Contrat de maintenance pour l'éclairage public et le marquage au sol

- Pour l'éclairage public (413 points lumineux)

Un contrat de maintenance de l'éclairage public est proposé avec la société Citéos de Besançon.

La durée du contrat est d'une année. Les prestations prévues sont la maintenance curative (intervention ponctuelle de dépannage) sur toutes les ampoules nécessaires à l'entretien, un compte rendu complet d'activités curatif, une visite préventive trimestrielle de nuit et un suivi assisté par ordinateur de l'éclairage urbain. Le logiciel permet l'apparition des 413 points lumineux de la commune. En cas de souci, un signalement est fait directement sur le logiciel et un envoi de ce signalement est fait automatiquement à l'entreprise, qui intervient.

Le coût des prestations de maintenance s'élève à 3 800 euros par an. La gestion informatisée et géo-localisée est offerte la première année et elle sera de 413 euros les années suivantes.

Approuvé à l'unanimité

- pour le marquage au sol

Le contrat est proposé avec la société HICON.

Le marquage comprend les places de parking, les passages piéton, les flèches, les stops hors routes départementales.

Le coût du contrat s'élève à 10 004 euros TTC sur 3 ans : de 2017 à 2019, le montant s'élève à 2 779 euros par an HT.

Le contrat comprend les relevés et les interventions.

Approuvé à l'unanimité

VI - Ecole départementale de musique : convention de développement musical

Cette convention est établie pour les années 2016-2017-2018. Elle doit être votée tous les ans.

La convention comprend :

- une adhésion de 0.50 euros par Marnaysien.

L'année dernière, la cotisation était de 1 euro par Marnaysien. Mais, cette année, la Communauté de communes du Val Marnaysien qui a également passé une convention avec l'Ecole départementale de musique, prendra en charge 50 % de l'adhésion.

- 250 h d'enseignement à 20 euros soit 5 000 euros.

Les locaux sont gracieusement mis à disposition par la commune de Marnay à l'Ecole départementale de musique.

Les conseillers s'interrogent sur le nombre d'heures et demande un éclaircissement.

Le vote est reporté.

VII - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour mission d'étude assainissement : avenant n° 1 (Verdi)

M. le Maire rappelle la délibération du 07 avril 2015 concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les missions d'études assainissement confiée à l'entreprise VERDI Ingénierie.

Dans la nature des prestations, étaient prévues 8 visites industrielles dans le cadre des conventions de rejet, 12 ont été réalisées.

Ces quatre visites supplémentaires engendrent un avenant d'un montant de 2 295 euros HT.

Approuvé à l'unanimité

VIII - Convention avec les communes de Chenevrey et de Brussey pour la fourniture en eau et le raccordement à la station d'épuration, fixation des tarifs de vente d'eau et d'assainissement.

Brussey

Une convention doit être établie par rapport aux modalités financières et techniques concernant la distribution de l'eau potable et l'assainissement.

- fixation du prix de vente de l'eau potable traitée : la consommation en eau potable de Brussey est d'environ 15 000 m³ d'eau par an.
 - au-delà de 5 000 m³, le prix se monte à 0,65 euros/m³ HT.

- fixation du prix pour l'assainissement : 150 L/personne pour 250 habitants soit 37,5 m³/jour
 - 1,30 euros/m³ : ce prix est calculé sur le prix de la station d'épuration 600 000 euros + 10 % de l'annuité du reste de la dette du réseau d'assainissement.

Chenevrey

Une convention doit également être établie pour les modalités financières et techniques concernant l'assainissement.

M. le Maire propose un tarif basé sur le prix de fonctionnement en année pleine de la station d'épuration et un estimatif du traitement des boues.

Pour le fonctionnement de la STEP, le coût de fonctionnement pour 2016 a été calculé : il est de 0,80 €/m³. L'estimatif du traitement des boues peut être fixé à 0,20 € du m³.

Après concertation, il est décidé d'appliquer le tarif de 1,00 € par m³.

Approuvé à l'unanimité

IX- Budget eau et assainissement : annulation de créances non recouvrées

Monsieur le Maire demande l'annulation des créances d'un usager non solvable suite à un jugement du tribunal.

Soit, pour les années 2015-2016 et 2017

Total eau	342,23 euros
Total assainissement	252,45 euros
Soit un total de	594,68 euros

Approuvé à l'unanimité

X - Rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement.

Les différents rapports ont été transmis aux conseillers municipaux avant la séance, ils sont consultables en mairie.

Approuvé à l'unanimité

XI- Transfert équipements communs du lotissement Jardin du Tilleul à la commune.

Le lotissement Jardin Du Tilleul (« Capelli ») est rétrocédé dans sa totalité à la commune de Marnay pour l'euro symbolique.

Approuvé à l'unanimité

XII- Travaux d'accessibilité des bâtiments publics : DETR 2016 actualisation.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 12 janvier 2016 concernant la demande d'aide financière au titre de la DETR pour les travaux d'accessibilité des bâtiments publics prévus en 2016 dans le cadre l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap) transmis en Préfecture le 21 septembre 2015. Ces travaux n'ont pu être réalisés. Pour 2017, il est prévu d'actualiser cette demande en supprimant certains travaux d'accessibilité et en ajoutant d'autres. Il est proposé les modifications suivantes (cette délibération annule et remplace la précédente et actualise le dossier de subvention en cours) :

Mise aux normes accessibilité de l'entrée de la Salle Corinne Gillier Barbe	1250.00
Mise aux normes accessibilité de l'entrée de l'Eglise	500.00
Installation d'un portier visiophone accessibilité PMR	2848.00
Mise aux normes accessibilité du cheminement extérieur entrée Poste/perception	500.00
Travaux imprévus	500.00
Total	5 598.00 € H.T.

Approuvé à l'unanimité

XIII- Convention annuelle avec la SAUR

La convention a été établie pour un montant de 3 899 € HT pour l'année 2017.

La maintenance sera faite par un employé de la mairie de Marnay, diminuant de 10 000 euros le montant de la convention par rapport à l'année précédente.

Approuvé à l'unanimité

XIV- Démission en tant qu'adjointe de Laurence Bouchasson

La préfète a accepté la démission de Laurence Bouchasson. Il est décidé de passer à trois adjoints.

Approuvé à l'unanimité

XV- Vente de lots de bois

La Commune décide de vendre 6 lots de bois : cinq lots de 10 à 20 stères à 5 € le stère et un lot de 8 stères à 10 € le stère.

Approuvé à l'unanimité

XVI- Questions diverses

- La date du prochain conseil municipal est fixée au 20/03/2017 à 20H.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 20

Secrétaire de séance,
Bénédicte THIELLEY

Le Maire,
Vincent BALLOT

